L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE, No. 81, rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 4 JUIN 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

PROBITÉ POLITIQUE.

Le procès de M. Gouverneur a levé un autre coin du voile qui cache les iniquités de nos gouvernans: aussi croyons nous devoir reproduire succinctement l'information que notre correspondant de New York nous transmet comme résultant des débats.

Un emprunt de $25,000 a été fait pour l'usage de l'administration des postes de M. James A. Hamilton, par l'entremise de M. Gouverneur. Diverses lettres adressées par M. Barry à M. Gouverneur sont lues à l'audience pour attester ce fait. Ces lettres parlent du plaisir qu'avait eu le général Jackson du zèle de M. Gouverneur à emprunter de l'argent pour le département des postes.

M. Hamilton dépose qu'il écrivit à M. Barry, *sous le couvert du président*, pour annoncer qu'il avancerait de l'argent pour le département des Postes à cause de l'estime particulière qu'il avait pour M. Barry & que l'arrangement fut conclu entre le 15 et le 25 mars 1834. Il dépose en outre que *cette transaction était tout à fait confidentielle entre lui, Hamilton, Gouverneur, le Président et Barry.* Pour ce prêt il a été payé des intérêts usuraires. Il ne faut pas perdre de vue que Barry a conservé jusqu'à la mort la confiance du Président.

Que pensez vous maintenant que le Général Jackson? Il affirme *n'avoir jamais eu connaissance que le département des Postes fût géné, jusqu'à la tournée qu'il fit à Boston en 1834*; il ajoute "qu'à son arrivée à Washington il ordonna de suspendre les améliorations projetées, n'ayant pas le droit d'emprunter au nom du gouvernement, et que des Banques avaient fait quelques prêts à M. Barry."

Que doit-on maintenant penser de tout cela en présence des lettres de Barry écrites en 1834, jour par jour racontant ses conférences avec le Président au sujet de ces emprunts, l'approbation du Président de ce qu'il faisait, *ses instructions du Président à lui, Barry, d'informer Mr. Gouverneur de ses sentiments affectueux pour lui à cause de ses efforts pour emprunter de l'argent?* Faussetés inventées par le directeur général des Postes.

Et que devient l'affirmation de Hamilton "*qu'il annonça à Barry sous le couvert du président* sa détermination de prêter au département, et que l'affaire était confidentielle entre lui, le président, Gouverneur et Barry!" Faussetés, Jackson déclare qu'il n'a jamais autorisé, ni connu un tel emprunt.

Maintenant comment concilier les contradictions qui se trouvent dans la déposition de l'honorable général?

Il dit qu'il n'a connu l'état de gène du département des postes qu'à Boston dans la tournée de 1834. Mais il faut savoir que les embarras du département des postes n'a commencé qu'en 1834 et que la tournée du général a eu lieu en juin 1834. Dira-t-on que c'est une erreur de plume? Soit. Mais comment se fait-il qu'il affirme qu'il lui fut dit, en confidence, à Boston que le département était géné et que des prêts avaient été faits à M. Barry par les banques?

Nous reviendrons sur ce sujet.

INCENDIE.—Ce matin vers une heure le feu s'est déclaré dans un Café, situé à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, tenu par M. Smith. Heureusement que l'on a découvert le feu à temps pour arrêter le progrès des flammes dans la chambre où il s'était déclaré. Les dommages ne sont point considérables.

EXÉCUTION DE BONANAU-CHÉRI.

L'exécution de Bonanau-Chéri a eu lieu ce matin à l'extrémité de la rue Bienville, derrière les cimetières. Nous avons rendu compte dans le temps des détails de cette affaire dont le dénoûment était prévu.

La foule toujours avide de cette sorte de spectacle n'avait eu garde de manquer au rendez-vous; et il était à peine 10 heures que les places étaient déjà envahies de toute part. Bonanau, après la lecture de la sentence, a prononcé quelques paroles insignifiantes dont on n'a pu nous rapporter la teneur.

Du reste aucune épisode n'est venue jeter de la variété sur cette sanglante exécution, et le public a été obligé de se contenter du spectacle en lui-même sans accompagnement du moindre incident remarquable.

Le brick *Good Hope*, arrivé hier de Matagorda, a apporté la nouvelle que les chaudières du bateau-à-vapeur *Pontchartrain*, capitaine Riebaud, qui était parti de notre port pour Tampico, ont éclaté quelques jours avant le 28 du mois dernier, et qu'on a été obligé, pour rendre la marche du navire possible, d'élever un mât provisoire et de diriger le navire vers les côtes du Texas. Le Pontchartrain a été vu dans la matinée du 28 à l'ancre, à 8 milles N. E. de Porto Cabello. Au moment où le Good Hope mettait à la voile, deux hommes arrivés au poste des pilotes, ont rapporté qu'aucune personne n'avait été tuée par l'explosion, mais que la machine du bateau avait considérablement souffert.

On se rappellera sans que le Pontchartrain était parti pour Tampico pour porter du secours aux fédéralistes.

On a reçu hier, par le bateau à vapeur Clarksville, la nouvelle d'un violent incendie qui a eu lieu à Port Gibson dans la nuit de vendredi de la semaine dernière. Une grande partie de la ville a été détruite, la banque, les édifices publics sont devenus la proie des flammes.

Nous apprenons que le steamer Buckeye a été vu le 30 du mois dernier dans la chûte No. 34, en état d'avarie complet. Il paraît que tandis qu'il chargeait du bois dans ce parage, ses deux chaudières ont éclaté. Cinq ou six personnes ont été tuées; nous n'avons pu savoir leurs noms.

La Cour de District de St. Francisville s'est ajournée samedi dernier, après une session, dans le courant de laquelle elle a rendu 121 jugements.

BATON ROUGE, 1er. juin 1839.

Une personne qui revenait de patrouille dans la nuit de mardi dernier, ayant découvert que le toit de la galerie de M. Jean Huguet était en feu s'empressa de donner l'alarme, et M. Huguet eut le bonheur de quitter pour la peur et un trou dans son toit de la largeur d'un chapeau. L'endroit où le feu a pris, l'absence du feu dans toutes les cheminées avoisinantes, l'heure, minuit, tout nous conduit à la triste conclusion que la torche de l'incendiaire est à l'ouvrage. Il devient donc bien important d'exercer maintenant une surveillance bien active pour découvrir ces misérables dont le but est de profiter du désordre de l'incendie pour piller. Suivant nous, les patrouilles composées de citoyens ne remplissent pas le but, et nous pensons qu'une garde de ville (pour la nuit seulement) entretenue au moyen d'une contribution annuelle prélevée sur les citoyens vaudrait infiniment mieux. Quel est celui qui ne ferait pas volontiers le sacrifice de quelques piastres chaque année pour avoir le repos et la tranquillité? (*Gaz. Baton Rouge.*)

NOUVELLES DE FRANCE.

Extrait du *New-York Journal of Commerce* du 25 mai 11 heures du soir.

Par l'arrivée du Navire Tecumseh, capt Saydam, nous avons reçu des journaux de Paris et du Hâvre jusqu'au 24 avril au soir.

Le nouveau ministère n'était pas encore officiellement proclamé. Le 23, la chambre des députés s'est exclusivement occupée des circonstances de la crise mais la discussion y relative s'est terminée ce jour là.

Suivant l'opinion des débats l'un des faits qui résulte de cette longue crise ministérielle et des débats auxquels elle a donné lieu, c'est que le centre gauche tient maintenant en main la balance des affaires et peut faire pencher la balance de quelque côté qu'il se tourne; ce journal ajoute:

Ce parti (le centre gauche) a à choisir entre deux alliances. Déjà il a un gage de la bonne foi des 221 dans la nomination de M. Passy à la présidence. Préférera-t-il se jeter dans les bras de la gauche? Hier toute l'habileté oratoire de M. Odillon Barrot a été employée pour attirer et fixer le centre gauche. En reprochant à M. Guizot d'avoir ressuscité de vieilles querelles M. Odillon Barrot n'a négligé aucun moyen propre à semer la discussion entre les centres. Nous voyons clairement l'objet de cette tactique qui consiste à diviser les centres pour accroître son importance; et c'est réellement là la seule chance qu'elle ait pour réaliser ces projets; et ses projets on ne saurait les ignorer, car la gauche les a hautement proclamés.

"Ils consistent à refaire notre législation politique, à opérer une réforme électorale, à rapporter les lois de septembre et toutes les lois faites pour le rétablissement et le maintien de l'ordre; lesquelles lois ont été votées par les centres alors qu'ils étaient unis et formaient une majorité constitutionnelle. Que le centre gauche examine et décide de ce qu'il doit faire. S'il désire maintenir nos institutions il doit soutenir les 221, si au contraire il désire détruire ces mêmes institution il doit se joindre à la gauche dont les membres ont pendant huit ans attaqué M. Thiers avec autant d'animosité que M. Guizot.

Sur de même sujet le *Constitutionnel* s'exprime ainsi:

"La chambre n'a rien décidé. Il n'est point dans ses attributions de constituer un ministère; mais, à moins d'avoir eu recours au scrutin, il aurait été impossible d'obtenir de cette assemblée des manifestations plus significatives. La couronne a été respectueusement informée des besoins du pays; mais nous espérons avec anxiété une solution prochaine.

DERNIERES NOUVELLES DE CANTON.

On a reçu à New-York, par la barque Frenton, des journaux de Canton jusqu'au 29 janvier, dix sept jours plus tard que les derniers avis.

Nous traduisons du journal du commerce de New-York les détails suivants sur les contestations qui ont eu lieu entre le gouvernement Chinois et quelques négociants à cause de la contrebande d'opium dont plusieurs de ceux-ci ont été accusés.

"La guerre du gouvernement contre l'opium continue et a donné lieu à quelques troubles parmi le peuple.

L'empereur a nommé un commissaire pour visiter les ports de mer et pour le mettre au courant de ce qu'il s'y fait. En attendant, le gouverneur de Canton a lancé une proclamation défendant de la manière la plus stricte la vente et l'usage de l'opium.

Canton, 19 janvier. Le Namhoy-Yund a lancé une proclamation pour tâcher d'enlever aux citoyens les craintes que leur inspirent les perquisitions qui sont faites dans les maisons dans le but de voir si elles recèlent de l'opium. Presque tous les habitants se méfient de la probité des agens de police et des soldats qui font ce service. Dans divers quartiers des faubourgs on a élevé des barrières pour les empêcher d'entrer dans les maisons. Dans le fait ils ne doivent y être admis qu'après s'être dépouillés de tous leurs vêtemens, excepté de leur culotte et de leur chemise pour montrer qu'ils n'ont point sur eux d'opium, qui puisse leur servir à dénoncer ceux dont ils visitent les maisons. Le gouverneur ne parait pas vouloir renoncer aux mesures sévères qu'il a prises envers les négociants et les fumeurs; il y a quelques jours une troupe de délinquants au nombre de 300 ont été promenés dans les rues tous enchainés. Plusieurs d'entr'eux étaient bien mis et paraissaient appartenir à des familles respectables.

Canton 26 janvier. On dit qu'un grand nombre de bateaux de guerre ont reçu ordre de se rendre à Aong-Kong pour en chasser les navires qui y sont stationnés.

Le vice-roi a été ces derniers jours très malade; le bruit même de sa mort a circulé pendant quelque temps; cependant, au grand regret de ses "*sujets chinois*" il n'est pas encore allé dans la tombe rejoindre ses ancêtres. Les dernières mesures qu'il a prises contre le commerce de l'opium l'ont rendu impopulaire. Son fils a été surpris dernièrement faisant la contrebande de cette marchandise; celui qui l'a découvert exige pour sa rançon 30,000 taels.

ELECTIONS DANS LA VIRGINIE.

Nous n'avons pas encore reçu de rapport complet sur les élections de la Virginie; il paraîtrait d'après ceux qui nous sont parvenus que les whigs ont perdu un de leurs candidats pour le congrès dans un district, et qu'en revanche ils ont eu une majorité dans un autre district; l'opposition n'avait perdu que deux membres dans la chambre des représentants, ce qui laisse espérer qu'elle y conservera toujours la majorité.

PHARES DES ETATS-UNIS.

D'après un rapport publié dans le "Army et navy Chronicle," nous voyons que le nombre des Phares dans les Etats-Unis s'élevait au 1er. janvier 1838 à 253 Savoir dans le Maine 27, New Hampshire 4, Massachusets 39; Rhode Island 33; Vermont 1; Connecticut 14; New-York 30; New-Jersey 1; Pensylvanie 2; Delaware 7; Maryland 14; Virginie 7; Caroline du nord 7; Caroline du sud 8; Georgie 7; Ohio 12; Louisiane 4; Florid 8; Michigan 7 Alabama 3 Mississipi 3.

[Rapporté pour l'Abeille.]

CONSEIL DE LA 1ère. MUNICIPALITÉ.

SÉANCE du lundi, 3 juin.

Le recorder, M. Bertus, est au fauteuil.

L'appel nominal, fait par le secrétaire, constate la présence de 14 membres.

M. Dupaty présente la résolution suivante, qui est adoptée avec un amendement:

Il est résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire élever sur l'emplacement le plus convenable, sur la Levée, une maison temporaire en bois, de 12 pieds carrés, et dont le prix n'excédera pas $200, pour servir de bureau aux employés de la municipalité qui leur devoir résident sur la Levée.

M. Preval, du comité des pétitions et réclamations, donne lecture d'une lettre dénonçant l'érection d'un hangar en bois dans la rue de la Douane, contrairement aux ordonnances. Cette lettre est renvoyée au Maire, chargé de faire exécuter la loi.

Un alderman du 1er. district demande la destitution de M. Marie, constable dudit district, qui n'a pas fait de rapport contre cette infraction aux ordonnances.

Après une courte discussion, dans laquelle quelques explications sont données en faveur de M. Marie, le conseil adopte la résolution suivante:

Résolu qu'il sera nommé un comité pour s'informer de la conduite de M. Marie dans l'affaire citée ci-dessus et aussi pour s'enquérir s'il occupe d'autres emplois concurremment avec celui de constable du 1er. district.

Le recorder nomme Messrs. Préval, Cruzat et Lafonta pour composer ce comité.

M. Préval donne lecture d'une lettre de Messrs. Gobet & Larochette, entrepreneurs adjudicataires du marché du faubourg Tremé, dans laquelle ils réclament que les paiemens de cet ouvrage soient stipulés avant que le contrat soit passé.

M. Cruzat fait observer au conseil que la résolution en vertu de laquelle le nouveau marché est entrepris, stipule d'une manière très précise les paiemens à faire aux entrepreneurs, et que ces messieurs, qui ont fait leurs propositions en connaissance de cause, ont aujourd'hui mauvaise grâce à revenir sur leurs engagements.

Sur motion, il est unanimement Résolu que la lettre de Messrs Gobet et Larochette reste indéfiniment déposée sur le bureau.

M. Préval donne lecture d'une lettre d'un pauvre Irlandais, père de trois enfants, qui ayant perdu un bras en travaillant, demande des secours pour repasser en Irlande.

Renvoyé au comité de charité du District dans lequel réside le pétitionnaire.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité, avec un amendement de M. Préval, ayant pour objet de faire construire le corps de garde en briques:

Résolu que le maire fasse choix d'un lot de terre, parmi les propriétés provenant de l'acquisition faite de M. Blanc, pour y bâtir un corps de garde pour le poste du Bayou St. Jean.

Résolu que le Maire soit autorisé à passer un contrat pour faire construire ce corps de garde en briques, sur un plan fourni par le voyer, et dont le coût n'excédera pas $1,000.

Le conseil passe, à la considération des résolutions suivantes, dont la première est présentée par M. Dupaty, la seconde, par M. Cruzat, et la troisième, comme amendement, par M. Preval.

Résolu que la résolution du 19 avril 1836, pour autoriser la distribution de saucisses empoisonnées, soit et demeure amendée de manière à ce que cette mesure sanitaire ait lieu pendant tout le mois de juin.

Résolu que le Maire soit autorisé à faire distribuer, en tout temps, des saucisses empoisonnées, pourvu qu'il en donne avis à l'avance, pendant cinq jours dans la gazette officielle.

Résolu que le Maire soit autorisé à stipuler avec les fabricans de saucisses empoisonnées, pour le prix de ce service.

Ces trois résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Un alderman du 1er. district présente la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu que le Maire soit autorisé à faire nettoyer, par des travailleurs pris pour cet objet, les ruisseaux et fossés dans le premier district, entre les rues des Remparts et Claiborne; et que les frais de ce travail soient déduits des appointemens de l'entrepreneur, pour le trimestre courant.

Les résolutions suivantes, présentées par le Dr. Luzenberg, sont rejetées par le vote du Recorder, le conseil étant partagé, 7 voix contre 7.

Résolu qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir s'il ne serait pas possible de convertir le milieu de la rue des Remparts en une chaussée pour les voitures; 2o, d'élargir les banquettes d'au moins quinze pieds, 3o. et de transplanter les arbres du milieu de la rue sur le bord des banquettes ainsi élargies.

Sur motion, le conseil s'ajourne à lundi prochain, 10 du courant.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Guinault & Delauss, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis—Propriété.

Par R. B. Sykes, au No. 25, rue Apollo, à 4 heures p. m.—Meubles.

Par J. A. Beard, dans la rue du Canal, à 10 heures et demie.—Liqueurs.

Par le même, au No. 24, rue Poydras, à 5 heures.—Tabac avarié.

Par T. Mossy & Garidel, à 10 heures, au No. 10, rue Toulouse.—Marchandises sèches.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ. 4 juin 1839.

La journée du lundi est ordinairement remarquable par le calme des affaires; celle d'hier a passé toutes les autres sous ce rapport. Il ne s'est rien fait en produits de l'ouest, excepté pour le détail.

COTON—Par suite des avis défavorables reçus de Liverpool, le marché de coton est devenu dans un état d'inactivité complet. Nous ne connaissons aucune vente qui se soit effectuée hier; et selon toutes les probabilités, il en sera ainsi jusqu'à l'arrivée du Great Western qui est attendu dans une semaine environ. Les petites quantités offertes en vente engagent sans doute les faiseurs à continuer de tenir les prix actuels, jusqu'à ce que de nouveaux avis confirment ou détruisent ceux que l'on a déjà reçus.

TABAC—Le marché continue à être actif et quelques ventes se sont faites pour des lots de choix à des prix tant soit peu plus élevés. Les détenteurs sont fermes et espèrent une hausse dans les prix. Nos côtes restent à 13 et 15 pour 1e. qualité de 11 @ 12 pour 2e. et de 8 @ 10 pour 3e.

SUCRE ET MELASSE—Nous n'avons aucun changement dans le marché. Les demandes sont limitées à 5 et 6 de commun à mitoyen et de 6 @ 6½ pour sucre prime. La mélasse est ferme à 34 et 35 c.

PROVISIONS—Le marché est calme pour toutes les sortes. Il s'est fait quelques fortes ventes de porc prime la semaine dernière, mais depuis il s'est très peu fait. Les détenteurs sont fermes à $20 pour porc clair, $22 pour mess; $17 pour prime en masse 7 et 7½; mix doux 9½ et 11½; bœuf mess de $16½ @ 17; jambons 11 cts; plats-côtés; épaules 7½ et 8.

WHISKEY—Les demandes ont augmenté et le whiskey est en bonne demande à 43 et 44 cts. auxquels prix se sont faites les dernières ventes.

La FARINE est très calme. Nous ne connaissons aucune vente qui se soit faite hier; celles de samedi ont embrassé des parties considérables pareillesquelles étaient 300 barils à $6 75. Cet article était tenu hier à $6.

MAIS—Cet article varie beaucoup à cause des arrivages; mais les demandes sont généralement bonnes et les prix se maintiennent à 65 et 68 cts. ferme.

AVOINE—Nous cotons de 54 et 56 en masse.

DERNIERES DATES.

New-York	m. 26	Liverpool	av. 6
Boston	m. 24	Londres	av. 5
Philadelphie	m. 27	Havre	av. 24
Washington	m. 26	Paris	av. 22
Baltimore	m. 27	Bordeaux	a. 14
Charleston	m. 28	Madrid	m. 17
Vera-Cruz	m. 16	Cadix	m. 22
Tampico	m. 18	Havane	m. 15
Mexico	m. 10	Houston	m. 22

PARIS—24 avril—Cinq pour cent 110 f. 50 trois pour cent 81 f. 50.

HAVRE—21 avril—COTON—Vendu ce jour 119 balles Louisiane de 102 f. @ 116.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Ville de Bordeaux, [Fr.] Perrault, Bordeaux, L. Galy.
Barque Petite Susanne, (Fr.) Laguerenne, Bordeaux, F Laguerenne
Moro Castle, Dumas, Bordeaux, P Longis
Brick Volant, Churchill, Boston, G Bedford
Goel. Splendid, French, do capt
Comet, Kushman, Galveston, do

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes, avec la goel. Amazon.—Laissé la barre N. E. le 2 courant, à 10 heures a. m. Aucun batiment en vue; brick Sam. Houston dans la rivière.

Bateau de remorque Porpoise de la passe S. O. avec le brick Good Hope. Laissé la barre le 2 courant, rien de nouveau en bas.

Bateau de remorque Lion, Riddle, de la passe S. O. avec le navire paquebot St. John.—Laissé la Pointe Sud le 2 courant, à midi. Rien de nouveau.

Navire St. John, Hitchcock, en 14 jours de New York.

Bateau de remorque Post Boy, Limbert, de la Balise, avec les goels. Maria J. Estell et Nautilus. Rien de nouveau en bas.

Brick Good Hope, Hasting, de Matagorda.
Goel. Amazon, Kelly, de Galveston.
Goel. Nautilus, Bodfish, d'Apalachicola.
Goel. Maria J. Estel, Healey, de N. York.
Steamer Gen. Brady, Gonsalis, de Boonville, chargé de produits.
Steamer Marmion, Staley, de Wheeling, avec de la farine, &c.
Steamer Clarksville, Irwin, de Smithland, avec du coton, &c.
Steamer Monarch, Fullerton, de Smithland, avec du coton.
Steamer Bonaparte, Grivot, de Cincinnati, chargé de produits.
Steamer Prairie, Freligh, de Saint Louis, avec du tabac, &c.

MEMORANDA.

New York, 26 mai—Expédié, barque Duc d'Orléans, pour la N. O.

Arrivé, navire Huntsville, pour la N. O.

Parti d'ici et arrivé à Baltimore le 27 mai, brick Uncas, Bush.

Parti d'ici et arrivé à Philadelphie le 27 mai, nav. Renown, Snow, et la goel. Erie, Nye.

Au Havre le 25 av. navire Ricker, devant partir le 8 mai pour ce port.

Signal a été échangé le 20 mai, dans la lat. 29. 14, long. 74, 27, avec le navire anglais Julius Cæsar; du le 27 dans les parages de Tortuganes, avec le navire Orbit, du le 28, lat. 25, 10, long. 83, 45, avec le navire am. New England.

AVIS.—La barque paquebot LIGONIA, capitaine Williams, est maintenant en déchargement trois rangs au-dessous du marché aux légumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. N. F. COMLY & Co. 4 juin 97, rue du Camp.

Les passagers de la PETITE SUSANNE, capitaine Laguerenne pour Bordeaux sont invités à se rendre à bord aujourd'hui, mardi 4 courant à 6 heures. 4 juin

AVIS—Le beau bateau à vapeur LADY OF THE LAKE capt. C. S. Longcope, partira positivement pour Louisville et Cincinnati aujourd'hui, à 10 heures du matin. Les passagers sont requis de se trouver à bord à l'heure ci-dessus. 4ja PIERCE, SHANNON & BRO.

Messieurs les passagers par le navire VILLE DE BORDEAUX, sont prévenus que ce navire est expédié en douane aujourd'hui et qu'il partira positivement jeudi prochain, le 6 du courant, à 5 heures du soir.

Ils sont instamment priés de venir régler le montant de leur passage et de prendre, ou faire viser, leur passeport chez Monsieur le consul français. 3 juin

Le brick CATHERINE, capitaine Heald, de New York, est maintenant en déchargement au bas de la rue Orange, seconde municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises. GEORGE BEDFORD, 3 juin 22, rue Bienville.

La goëlette LODEMIA & ELIZA, capitaine Pierce, de Philadelphie, est maintenant en débarquement en face de la rue Jefferson. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. 3jn J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

PERDU ce matin entre onze heures et midi, un petit PORTEFEUILLE en maroquin noir, fermé par un ressort élastic, contenant trente cinq piastres en billets de diverses banques de cette ville; un billet de $90 souscrit par le commis du steamboat Columbus, de Cincinnati, le dix-sept avril 1838, à l'ordre de M. B. Roussel qui l'a endossé, payable à dix jours de date, deux comptes acquittés devant le Juge [illegible] de la paroisse St. Jean Baptiste, l'un de la somme de vingt-quatre piastres cinquante cents, dûs par le steamboat Wm. French à M. B. Roussel; l'autre de cinquante sept piastres dûs par le steamer Fornon à M. Zéphirin Hymel; de plus de deux ou trois billets de vingt piastres chaque, souscrits par F. M. Cruzat et endossés par le soussigné qui les a payés à MM. Hyde & Goodrich, et deux autres papiers qui ne sont utiles qu'au soussigné.

Les capitaines ou les consignataires desdits steamboats, sont priés de ne payer lesdits billets et comptes qu'au soussigné qui est chargé d'en faire la collecte.

La personne qui trouvera ledit portefeuille pourra, si elle exige une récompense, garder les trente cinq piastres et remettre les papiers à la poste, dans la boîte no. 112. P. C. CROZAT. 4jn—3

LE soussigné partant pour France prévient les personnes auxquelles il peut devoir de se présenter leurs comptes pour en être soldés, et celles qui doivent de régler entre les mains de MM. Pauchon frères ses chargés d'affaires. E. RIVOLLET, 4j—2 Enc. Toulouse et Dauphine.

AVIS—Le soussigné partant pour France, prie les personnes à qui il pourrait devoir de présenter leurs comptes chez Mr. P. Longis, rue Royale No 116.—Nouvelle-Orléans, 3 juin 1839. 4 juin P. BORDELOIS.

ASSOCIATION MEDICALE.

LE Docteur DUPRE de la faculté de Paris, et le Dr. BARELLE de la faculté de New York, se réunissent pour offrir leurs services aux habitants de cette ville. Ils feront des visites en ville, et l'on trouvera toujours un de ces messieurs à leur office, où ils donneront des consultations. Ils se chargent aussi des accouchements et des opérations chirurgicales.

De longues années de séjour à la Vera-Cruz, permettent à Mr. Dupré d'offrir avec confiance le tribut de son expérience pour le traitement de la fièvre jaune.

Ils demeurent rue du Canal, No. 129. 4 juin

A LOUER IMMEDIATEMENT—Trois beaux appartements situés, rue de Chartres au-dessus du magasin no. 102. Aussi, cuisine, cour.

A VENDRE pour cause de départ.—Un joli assortiment de meubles presque neufs; et une négresse bonne blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et un peu cuisinière depuis 10 ans dans le pays, pleinement garanti. J. LAGAY.

Si d'ici au 12 courant les meubles ci-dessus ne sont point vendus à l'amiable, ils seront ce jour là vendus à l'encan par M. Barnett. 4jn-1

DOUBLONS—400 doublons mexicains, à vendre par JAMES HEPBURN, 4 juin Enc. Canal et Camp.

A Messieurs les éditeurs de l'Abeille.

Nouvelle Orléans, 3 juin 1839.

Messieurs. La communication suivante étant du plus haut intérêt pour le Commerce de cette place, je vous prie de lui donner sans retard une place dans les colonnes de votre estimable journal.

Agréez etc. SALVADOR PRATS. Vice consul Mexicain.

CONSULAT MEXICAIN DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Nouvelle Orléans 3 juin 1839.

En vertu d'une disposition du gouvernement suprême du Mexique on vient d'admettre de nouveau dans le port de Matamoros les effets prohibés par le tarif (*arancel*) à l'exception des suivants: 1o. Les boutons de quelque métal que ce soit sur lesquels seraient gravées ou étampées soit en dessus soit en dessous les armes nationales ou les armes espagnoles; 2o. Les estampes, miniatures, peintures et gravures obscènes de tout genre et en général tout sujet obscène et contraire à la religion et aux bonnes mœurs. 3o. Les livres imprimés ou manuscrits qui seraient prohibés par l'autorité compétente; et 4o. Toute sorte de fournitures ou munitions de guerre.

Cette concession est faite à la condition expresse que les effets prohibés qui s'embarqueront après l'insertion de la présente communication pour ledit port de Matamoros paieront à leur arrivée les droits au comptant. SALVADOR PRATS, 3 juin—5 Vice consul Mexicain.

Señores Editores de la Abeja, Nueva Orleans, junio 3 de 1839.

Muy Señores mios:

Siendo de sumo interes al comercio de està plaza, la comunicacion que à continuacion les estampo; suplico de la cindad de V. no pierdan mimento en darle cabida en su apreciable periodico.

Soy de V. su mas atty. S. S. J. B. S. M. SALVADOR PRATS, Vice Consul Mejicano.

VICE CONSULADO MEJICANO EN NUEVA ORLEANS.

Nueva Orleans, Junio 3 de 1839.

Por disposicion del supremo Gobierno de Mejico, vuelven nuevamente a admitirse en el puerto de Matamoros los efectos prohividos por el Arancel; ecceptuando de ellos siguientes: 1o. Los botones de cualquier metal que tengan gravado ó estampado el anverso ó reverso con las armas nacionales ó con las Españoles; 2o. Las estampas, miniaturas, pinturas y figuras obscenas de todas clases, y en general todo artefacto obsceno y contrario á la religion y buenas costumbres; 3o. Los libros, follatos y manuscritos que estubieran prohividos por autoridad competente, y 4o toda clase de efectos de Guerra.

Esta condecendencia, es con la precisa condicion de este comunicado se embarquen para el referido puerto de Matamoros, pagarán á su arrivo los derechos al contado. SALVADOR PRATS, 3 juin—5 Vice Consul Mejicano.

PAR DIDION, courtier.

UNE maison rue Dumaine près Chiborne, faubourg Tremé,
Une do do près Tremé,
Une do de rue Moreau entre Dumaine et St. Philippe,
Plusieurs do au faubourg Marigny,
Un superbe lot de terre mesurant 120 pieds carrés, avec une jolie maison, cuisine, écurie, le tout en très bon état situé ville McDonough ilet No 28.
Une quantité de vaches à lait, et tout l'attirail d'une laiterie, voitures &c. avec ou sans le bail de la propriété. 4 juin

PAR DIDION, COURTIER.

UN mulâtre âgé d'environ 35 ans, excellent cordonnier, sellier, laboureur, bucheron, &c. très fort et très actif, à vendre—1/2 comptant et la balance à six mois.

Un nègre âgé d'environ 25 ans, excellent charretier, cuisinier, &c. Conditions à la vente. 4 juin—8

LIGNE de paquebots entre la Louisiane et la Pensylvanie.—Avis.—Les consignataires suivans par la barque Ligonia, capitaine Williams de Philadelphie, sont requis de faire connaitre les lieux de leurs demeures au commis du chargement sur la Levée, faute de quoi leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais, savoir: Messrs. Bagolin, Lidarry &c., Vegiau à l'évêché, J. B. Noble, T. A. Talbot, J. Stanley [D] et le consignataire de 40 barillets cloux, marqués Cussach. N. F. COMLY & Co. 4 juin 97, rue du Camp.

EAU de Cologne—200 douzaines eau de Cologne supérieure, importation directe, à vendre par CARMAN & McMAHON, 4 juin 41 et 43, rue Poydras.

GOUDRON DE CHARBON—30 barils en débarquement du navire St John, de New-York, à vendre par J. B. BAILEY, 4 juin 14, rue Bienville.

MARCHANDISES, pour le marché mexicain—400 balles toile à draps de Lawrence & Co, à vendre par DAVIS & HOBART, 4 juin 18, Douane.

HARENGS SALES—10 barils, en débarquement du navire Carolina, article excellent pour plantation, à vendre par EDW. SPRAGUE, 4 juin 22, rue de la Douane.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—57 pièces toile et 39 rouleaux corde, en débarquement du steamer Marmion, à vendre par 4jn LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

TOILE D'EMBALLAGE—350 balles toile article supérieur de 42 pouces de largeur, en débarquement et à vendre par N. F. COMLY & Co, 97, Camp.

CIGARES—200,000 cigares espagnols, mêlés et communs, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON, 4 juin 41 et 43, rue Poydras.

DAMEJEANNES—200 damejeannes de 5 gallons, en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 4 juin 59, rue Tchoupitoulas.

SEL—2400 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par 4jn ALEX. PARK, 85 rue de la Commune.

CIGARES—13,000 cigares supérieures, Tacon, regalias, à vendre par 5jn W. F. VIGERS, 30 rue Bienville.

BILLETS du Kentucky et des Illinois, $5000 à vendre par 3jn ABRAHAM TRIER, 34 rue Gravier.

BEURRE FRAIS—16 barillets en débarquement du steamer Prairie, à vendre par 4jn ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

TABAC—150 boîtes tabac manufacturé de la Virginie, à vendre par CARMAN & McMAHON, 4 juin 41 et 43, rue Poydras.

SEL—100 sacs sel en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON, 4 juin 41 et 43 rue Poydras.

SUCRE—19 boucauts de sucre, en débarquement de la goëlette Sara, à vendre par 4 juin DEVEZIN & DOSSAT.

MORUE—100 boîtes, reçues par le navire Cherokee, à vendre par EDW. SPRAGUE, 4 juin 22, rue de la Douane.

BLANC DE CERUSE—25 barils récemment reçus et à vendre par J. B. PREVOST, 4 juin marchand de drogues, rue 29, Camp.

CLOUX DE GIROFFLE—300 livres récemment reçus et à vendre par J. B. PREVOST, 4 juin 29, rue du Camp.

CORDES d'emballage—50 rouleaux corde du nord, à vendre par DAVIS & HOBART, 4 juin 18, Douane.

SAVON—300 boîtes et demi du savon, des marques James Gould et Geo Robbins, à vendre par 4jn EDW. SPRAGUE, 22, Douane.

CHANDELLES DE SUIF—80 boîtes, en magasin et à vendre par EDW. SPRAGUE, 4 juin 22, rue de la Douane.

ESPRIT de térébenthine—20 barils, en débarquement et à vendre par 4 juin DAVIS & HOBART, 18, Douane.

BEURRE—30 frequins beurre de Goshen, à vendre par DAVIS & HOBART, 4 juin 18, Douane.

BALANCES patentées—Un assortiment de balances patentées, à vendre par 4 juin DAVIS & HOBART, 18, Douane.

FARINE—200 barils en débarquement du steamer Bonaparte, à vendre par G. DORSEY, 4 juin 44, Nouvelle-Levée.

PORC—250 barils porc M. O. prime, P. O. épaules, à vendre par G. DORSEY, 4 juin 44, Nouvelle-Levée.

FARINE—250 barils farine X, en débarquement et à vendre par G. DORSEY, 4 juin 44, Nouvelle-Levée.

SAINDOUX—700 barillets à vendre par 4 juin G. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée.

ASSOCIATION CATHOLIQUE de la Nlle. Orléans, pour le secours des orphelins mâles. A l'assemblée annuelle de cette institution, tenue selon l'ajournement au 12 mai 1839, les personnes suivantes ont été unanimement élues directeurs de l'institution pour l'année courante, savoir:

Le Rév. A. BLANC, A. D. GUESNON,
J. BERMUDEZ, P. A. HEBRARD,
E. A. CANON, N. B. LEBRETON,
G. DERBIGNY, J. J. MERCIER,
WM. DEBUYS, H. M. O'DRISCOLL,
W. F. C. DUPLESSIS, D. PHILIPPS,
L. U. GAIENNIE, P. RAPP,
E. A. RACH.

A l'assemblée des directeurs qui eut lieu le 18 courant, le rév. A. Blanc, a été unanimement réélu président, E. A. Canon, esq. vice-président et J. A. McKay trésorier, secrétaire et surintendant de l'Asile.

PERDU—Un billet tiré par John Featherston, daté le 13 avril 1839, et payable le 1er juin 1839, à l'ordre de Priscilla Caldwell, pour la somme de cent soixante piastres. Je préviens le public de ne point négocier ou recevoir ledit billet, vu que je n'ai point disposé dudit billet et que j'en demanderai le paiement au dit Featherston. P. CALDWELL. 3 juin 2

NOIX POCANS—20 barils en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville, 3 juin.

1 74 7 69 46 29 63 6 36 77 24 98 81 96.

Sont les nos. sortis de la Loterie des Ecoles Gratuites—Classe 90.

UN GROS LOT DE $10,000. $3,000, $2,000, et 10 de $1,000. BILLETS SEULEMENT $3 60 LOTERIE DES ECOLES GRATUITES. Classe E.

Sera tirée Mercredi, 5 juin 1839, à 6 heures du soir, à l'Arcade Banks, rue des Magasins. J. K. MEAD, Directeur.

75 numéros ballotés 12 numéros sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$10,000	....	$10,000
1 "	3,000	....	3,000
1 "	2,000	....	2,000
1 "	1,600	....	1,600
4 "	1,000	....	4,000

27,884 Lots, montant à $126,183

Billets $3 60, demi $1 80, quarts 62½.

Billet seulement ou par paquet à vendre aux principaux vendeurs de cette ville, au bureau des Directeurs, No. 8, Arcade de Banks. 4 juin

48 58 11 3 68 15 39 74 43 62 7

Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe 68 pour 1839.

UN GROS LOT DE $12,000. BILLET SEULEMENT $3 00. GRANDE LOTERIE D'ETAT. CLASSE EXTRA 46.

Autorisée par la Législature de cet Etat. Devant être tirée Mardi 4 juin, 1839, à 7 heures P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune. S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME:

1 "	$12,000	....	$12,000
1 "	3,000	....	3,000
1 "	2,000	....	2,000
1 "	1500	....	1,500
1 "	1,900	....	1,900

27,814 lots montant à $146,798

Billets $3 00, moitié $1 50, Quarts 75 c.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, au No. 16, encoignure St. Louis et Chartres. 4juin

52 75 11 41 54 35 74 30 29 20 10 68.

Sont les nos. sortis dans la loterie de la Louisiane Classe no. 20.

UN GROS LOTS DE $10,600 BILLETS SEULEMENT $3 00 LA LOTERIE DE LA LOUISIANE.

Autorisée par un Acte de la Législature, Chapitre LXIII, passé le 21 Mars 1828. Classe No. 21, pour 1839.

Sera tirée Mardi 4 juin, 1839, à 6 heures de l'après midi, à l'Hôtel de l'Exchange St. Charles. D. S. GREGORY & Co, Successeurs de Yates & Mc Intyre, Directeurs.

75 Numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME:

1 Lot de	$10,000	....	$10,000
1 "	3,000	....	3,000
1 "	2,000	....	2,000
1 "	1500	....	1,500

27,814 Lots, montant à $145,934

Billets $3 00, demi $1 50, Quarts 75 cts.

Pour paquets ou billets seulement, s'adresser au bureau des Directeurs, D. S. GREGORY & Co, 35, rue du Canal, une porte après l'encoignure de Camp. 3juin

AVIS aux Pharmaciens
36 pots de pharmacie en porcelaine, de 9½ pouces, avec cadre or et noir, et étiquettes, forme nouvelle.
41 Flacons bouchés, de ½ once à 9 onces, avec étiquettes vitrifiées et lettres noires.
6 grand vases pour devanture, de 12 à 15 pouces, le tout de la fabrique de Pochet-Déroche, à vendre par H. GAILLARDET, 3 juin 85, rue de Toulouse.

THE—Poudre à canon et impérial en boîtes de 13 liv; poudre à canon, impérial et Young Hyson, en demi boîtes de 75 liv, à vendre par J. B. BAILEY, 3 juin 14, Bienville.

VINS—150 caisses vins de Madère pâle, Sherry, du Rhin en boîtes d'une douzaine, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3 juin 63, Gravier.

HUILE—2000 gallons huile de baleine blanchie et pressée en hiver, à vendre à bas prix pour clore une consignation par J. B. BAILEY, 3 juin 14, Bienville.

PORC DE PLANTATION—110 barils consistant en porc mess, et bajoues, aussi 2 boucauts têtes et moitié de têtes salées à vendre par 2jn BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

FARINE NOUVELLE—600 barils farine fraîche de Wheeling, en débarquement du steamer P. Miller, à vendre par SAM. BELL, 3 juin 89, Magasins.

MAIS—10,000 boisseaux en bonne condition pour l'exportation, à vendre par HANNAY & ROBERTSON, 3 juin 57, Nlle Levée.

BOEUF prime et B. en barils et demi do, à l'inspection, et à vendre par HANNAY & ROBERTSON, 3 juin, 57, Nlle Levée.

FARINE—286 barils farine en débarquement du steamer Sultan à vendre par G. DORSEY, 3 juin 44, Nelle Levée.

MANTAS—100 balles 4/4 de la manufacture de Jackson, à vendre par GEO GREEN & BRO, 3 juin 86, Camp.

TAPIS—Quelques pièces tapis de joncs des Indes, excellent pour l'été, à vendre par 3 juin GEO. GREEN & BRO, 86, Camp.

CORDE—300 rouleaux corde de lin du Missouri, en vente par 3jn BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

EAU DE VIE en demi pipes des docks de Londres, en débarquement et à vendre par 3 m GEO. GREEN & BRO 86 Camp.

CIGARES—50,000 cigares communs de la Havane à vendre par J. B. BAILEY, 3 juin 14, Bienville.

RUM, brandy et genièvre—120 barils, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 3 juin 14, Bienville.

FARINE—200 barils farine superfine, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON, 3 juin 41 et 43, Poydras.

SAINDOUX—300 barillets saindoux, 1re qualité, à vendre par 3 juin L. G. SASSINOT.

BŒUF—60 demi barils bœuf mess et prime à vendre par 3ja BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

LARD—20 boucauts plats-côtés et épaules en magasin et à vendre par 3jn BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

CAFE DE JAVA—50 sacs café prime d'un bon goût, en petits paquets à vendre par 3jn BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

WHISKEY de Monengahela—25 barils d'un bon goût, à vendre par 3jn BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

SAINDOUX—500 barillets bonne qualité en magasin et à vendre par SAM. BELL, 3 juin 89, Magasins.

CORDE D'EMBALLAGE—300 rouleaux corde du Kentucky, bonne qualité, à vendre par 3 juin SAM. BELL, 89, Magasins.

RAISINS—200 demi boîtes raisins M. R. en magasin et à vendre par SAM. BELL, 3 juin 89, Magasins.

PORC MESS ET PRIME—1000 barils en magasin et à vendre par SAM. BELL, 3 juin 89, Magasins.

FICELLE D'EMBALLAGE—5000 balles bonne qualité, en magasin et à vendre par 3 juin SAM. BELL, 89, Magasins.

KERSEYS—20 caisses kerseys reçues et à vendre par J. ALBERT, 3 juin—3 No. 26, rue St. Louis.

PIANOS—Deux superbes pianos dit Piccola fabriqués par Ignace Pleyel & co. de Paris, à vendre au no. 35 rue du Camp. 3 j—1a

WHISKEY—20 barils whiskey supérieur de Monongahela, en débarquement et à vendre par 3j CARMAN & McMAHON, 41 et 43 Poydras.

BILLETS de la Banque de l'Indiana, à vendre par JAMES HEPBURN, 3jn encoignure Canal et Camp.

SUCRE—10 boucauds et 3 barils sucre qualité prime en magasin et à vendre par 3ja P. H GALLWEY, 6 rue Conti

CHANDELIERS—Une paire de chandeliers d'un superbe travail, bons pour un salon ou une halle, à vendre par P. H. GALLWEY, 6 rue Conti

VINAIGRE—20 barils Vinaigre, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 3 juin—3 26, rue St. Louis.

MACARONI et Vermicelli—100 caisses macaroni et Vermicelle d'Italie, à vendre par 3 juin L. P. SASSINOT.

A VENDRE par les soussignés:—200 marcs vieil argent F. COINCON & Co, 44, Conti.

PLATRE de Paris, ciment hydraulique et remain à vendre par 3 juin GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

CAFE de St. Domingue—150 sacs à vendre par GEORGE BEDFORD, 3 juin 22, rue Bienville.

GOUDRON—100 barils en bonne condition, à vendre par GEORGE BEDFORD, 3 juin 22, rue Bienville.

PLANCHES de pin jaune—10,000 pieds planches blanchies et embouffetées, à vendre par 3 juin G. BEDFORD, 22, Bienville.

BŒUF—30 barils Bœuf mess à l'inspection, à vendre par G. DORSEY, 3 juin 44, Nouvelle Levée.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 4 juin.

BENEFICE DE Mr. CURTO.

Première représentation de PAUVRE MERE.

Drame nouveau en 5 actes, par François Cornu et H. Auger.

Première représentation de LA LEVEE DE 300,000 HOMMES.

Vaudeville nouveau en un acte, par Xavier et Michel Mallon.

Le 2me acte de L'ITALIENNE A ALGER.

Le spectacle commencera à 7 heures.

DERNIER GRAND CHANGEMENT du Diorama et du Fantocini.

ATTRACTION EXTRAORDINAIRE ET AMUSEMENT, INTERESSANT CE SOIR.

Avec une chance de gagner un LOT DE LA VALEUR DE $400, Consistant en un lot complet de FEUX D'ARTIFICE CHINOIS.

Lundi, soir, 3 juin 1839.

Le prix d'admission n'est point changé.

Pour un billet d'une chance .... $1.

L'on donnera un billet portant un numéro à chaque visiteur, un duplicata duquel l'on déposera dans une boîte, pendant la soirée, l'on pourra tirer un numéro. Le détenteur du billet double gagnant, aura droit au lot ci-dessus qui sera donné à la clôture de l'exhibition pendant cette semaine.

Le nombre des billets est limité à 200.

Cet établissement sera ouvert ce soir à la salle de bal de la rue d'Orléans, auprès du théâtre.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et le spectacle commencera à 8 heures—Prix d'entrée $1—Enfans moitié prix.

ORDRE DE L'EXHIBITION:

LE DELUGE.

PAYSAGE ITALIEN.—*Par Grain.*

LE HAVRE ET LA BAIE DE NEW-YORK Et l'arrivée des navires à vapeur, GREAT WESTERN ET SIRIUS.

INTERIEUR DE L'EGLISE ST. PIERRE A ROME.

VUE DE LA BEDABORA, EN ESPAGNE.

GROTTES DES FÉES.

SCENE DE LA FIANCÉE D'ABYDOS, DE BYRON. *Par Jones.*

VUE MARINE, Clair de Lune, Tempête et Naufrage.—*Par Grain.*

FANTOCINI ITALIEN.

Dans lequel de nouvelles figures seront introduites.

La soirée sera terminée par un GRAND FEU D'ARTIFICE CHINOIS.

L'on vend des billets pendant le jour. 3 juin

A LOUER—Un jeune nègre âgé d'environ 15 ans, domestique de table et très serviciable. Aussi, une négresse âgée d'environ 11 ans, ayant l'habitude de soigner les enfans et faire l'ouvrage de maison. S'adresser au No. 89, rue des Magasins. 3 juin.

CHANGEMENT DE DEMEURE—James Hepburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banques qui n'ont point cours, l'or et l'argent, actions, billets promissoires, traites. 3j

LE consignataire de 12 paquets de marchandises, marqués [B] et M. J. Turney, consignataire de deux caisses de marchandises sont requis de les envoyer chercher à bord du brick Catherine de New-York, au bas de la rue Orange. 3ja

AVIS AUX DAMES.

LE soussigné informe respectueusement les Dames de la Nouvelle Orléans, que le superbe salon pour les crêmes à la glace, situé en face l'Hôtel St. Charles, est à compter de ce jour expressément réservé pour elles et leur Cavaliers.

Les Messieurs qui ne seront point encompagnés de Dames, seront invités de monter au premier, où, il y a un salon pour les recevoir et où ils trouveront toutes les commodités désirable.

Le soussigné vient d'engager un glacier élève de M. Tortoni de Paris, et il espère par ses soins mériter le patronage des Dames et Messieurs de la Nouvelle Orléans. 3 juin—3 B. D. COUTOULA.

CHIEN TROUVÉ.

Il a été trouvé dans la matinée du 29 expiré, un chien de chasse qui sera rendu à la personne à qui il appartient en le désignant et en payant le coût d'annonce. S'adresser encoignure des rues Craps et Bassin. 3 juin—2

A LOUER—Une jolie maison basse située à l'encoignure des rues Ste Anne et Bourbon, très commode pour une demeure de famille. Il y a de belles cuisines en briques, écurie, remise, une vaste cour, &c &c. Possession en sera donnée le 15 courant, s'adresser à A. DELPIT, 3 juin—3 f 119, rue de Chartres.

A LOUER—Une jolie maison formant l'encoignure des rues Casa-Calvo et St. Ferdinand, faubourg Washington, très commode pour une famille. Possession immédiate en sera donnée. s'adresser à A. DELPIT, 3 juin—3 f 119, rue de Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans—Présent l'honorable CHARLES MAURIAN, Juge, No. 11809—L. H. A. J. Bailly, sous arrestation, re ses créanciers—Il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable aient à déduire en Cour jeudi le 27 juin 1839, les raisons pour lesquelles le dit insolvable ne serait point libéré selon la loi.

Extrait des minutes, bureau du greffier, Nlle Orleans, 1er. juin 1839. ARMAND PITOT, greffier. 3 juin—2w

ROULEAUX A FRICTION AMELIORES PATENTES de J. H. FIELD, manufacturier de roues à hisser, no. 26, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négociants et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangements pour avoir toujours des roues améliorées ci-dessus, à un prix au-dessous de leur coût, qui sera de la ville de New York.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut hisser ou descendre une pesanteur de 20 à 25 quintaux très facilement. Les négocians de New York et autres villes de l'Atlantique les recommandent fortement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New York, qui seront immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions. comptant lors de la livraison, ou 90 jours en crédit pour du bon papier. 3 juin

REFERENCES.

Magasin d'inspection de tabac, New York, Phelps & Peck, encoignure Cliff et Fulton, Boram & Johnson, 117 rue Greenwich, John C. Morrison & Son, rue Greenwich, Thomas Suffran, Broadway.

NOUVEL assortiment d'objets de mariage.
Robes brodées avec et sans colerettes.
do do en batiste.
do do en jacons.
do do extra fines (rivières partout.)
Mouchoirs de poche parmi lesquels se trouve quelque chose de tout à fait nouveau.
Bas de fil et de soie de différentes qualité, écharpes, schals gants et autres objets pour Corbeilles de mariage.
Reçu et à vendre par E. LEFEBVRE, frères. 3 juin enc. Chartres et Conti.

VERRES—500 boîtes verres de Liverpool, grandeur assortie.
ABSYNTHE Suisse et Kirschwasser.
VINS du Rhin—Un grand assortiment des meilleurs crûs.
PIERRES à moulin allemandes de toute grandeur en main.
EAU de Cologne, pure, en magasin et à vendre par 3 juin—6 F. C. GOERGEN & Co, 76, Chartres.

VINS de Bordeaux et bouchons—500 caisses vin St. Estèphe Medoc, 50 do de Margaux, 4 balles bouchons fins, en débarquement de la Barque Avenir, à vendre par 3 juin—3 J. ALBERT, 26, rue St. Louis

CHAMPAGNE—50 paniers vin de Champagne 1ère. qualité, en débarquement du navire Chaz à vendre par J. ALBERT, 1er, juin—3 No. 26, rue St. Louis

VERRE A VITRES—1000 caisses Verre de Baltimore de différentes grandeurs, en débarquement et à vendre par quantités, par J. ALBERT, 3 juin—3 26, rue St. Louis

A VENDRE sur la Levée, en débarquement de la goëlette Ellipse, venant de Vera Cruz, 700 cuirs secs de bœufs. F. COINCON & Co. 3 juin 44, rue Conti

CHAUX—1000 barils Chaux de Thomaston, à bord du brick Pulaski de Thomaston, à vendre par GEORGE BEDFORD, 3 juin 22, rue Bienville

WHISKEY—50 barils en débarquement du steamer Sultan à vendre par G. DORSEY, 3 juin 44, Nelle. Levée.

SEL—2400 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par 3,n ALEX. PARK, 85 Commune.

BISCUITS—40 barils biscuits au beurre et à l'eau en magasin et à vendre par G. DORSEY, 3 juin 44, Nlle-Levée.

TRAITES sur Boston, à vendre par 3 juin GEO. GREEN & BRO. 86 Camp.

BISCUITS AU BEURRE—50 barils à vendre par 3jn BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

SAINDOUX—100 barillets et 12 barils à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

BATEAU DE PASSAGERS. POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Jeudi le six courant, à 10 heures, a. m. Le beau bateau-à-vapeur MONARCH, est maintenant en chargement au bas de la rue Poydras et partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à 4ja LAFET & AMELUNG, 17, Commerce.

POUR SAINT-LOUIS.—Le bateau à vapeur AL. PRAIRIE, capt. J. H. Freleigh, partira jeudi le 6 juin, à 3 heures p. m. Pour fret de 50 tonneaux ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane ou à 4ja JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR NATCHITOCHES, Alexandria et les ports intermédiaires. Le paquebot régulier VELOCIPEDE, capitaine P. Dalman, partira pour les ports ci-dessus mercredi le 5 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane ou à 4ja [illegible] & H. R. BEIN, 19 Nlle Levée.

POUR LOUISVILLE ET Cincinnati—Le beau bateau à vapeur BONAPARTE, capt. A. Grivot, partira pour les ports ci-dessus et intermédiaires jeudi le 6 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BRO. 4ja 57, rue des Magasins.

POUR CINCINNATI—Mercredi le 5 juin—Le bateau à vapeur NORFOLK, capitaine J. Smith partira positivement pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, mercredi le 5 juin, à 4 heures p.m. Pour fret ou passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier ou à PIERCE SHANNON & BRO. 57, rue des Magasins.

Le Norfolk ne prendra que peu de fret et tire seulement 3 1-2 pieds d'eau. 5 juin.

POUR LOUISVILLE ET Cincinnati—Le beau bateau à vapeur WM. ROBINSON, Jr. capt. S. C. Burrell, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, mardi le 4 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à 1ja PIERCE, SHANNON & BRO.

POUR LOUISVILLE. Le bateau à vapeur tirant peu d'eau LADY OF THE LAKE, capitaine Loncope, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires Mardi, le 4 juin, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BRO. 31 mai 57, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur CHANCELLOR, capitaine John Shallcross, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Poydras, ou à FORSYTH & LIMERICK, 134, rue des Magasins.

N. B. Le chancellor a de belles chambres et des cabines bien aérées, ce qui le rend très commode pour les familles qui veulent monter le Missisipi ou l'Ohio. 28 mai

BATEAU DE PASSAGERS. POUR ST-LOUIS ET ALTON.—Le beau bateau-à-vapeur METEOR, capitaine B. W Dannies, est attendu sous peu et sera promptement expédié. Le Méteor a de belles chambres et a été bâti pour conduire des passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 23 mai 28, Vieille Levée.

Bateau-à-vapeur à vendre—Un bateau tirant peu d'eau, à deux bouilloires et bien pourvu de tout ce qui est nécessaire. Pour les renseignements s'adresser à J. V. LAVILLEBEUVRE, 14mai 17, Magasins.

CHANCE RARE POUR LES SPECULATEURS!

A VENDRE.

L'installation du spectacle avantageusement connu sous le nom de DIORAMA DE HANNINGTON, OUVERT MAINTENANT AU PUBLIC, A la Salle de Bal de la rue d'Orléans.

Une personne disposée à voyager aura une belle chance pour spéculer d'une manière profitable, en faisant voir ce spectacle aux Antilles, au Mexique, au Texas, ou bien dans les villes sur la rivière, n'ayant jamais été ouvert dans aucun endroit qu'ici. Comme ce tableau parle par lui-même, un interprète n'est pas nécessaire même pour aller à l'étranger.

Le propriétaire vend cet établissement parce qu'il a une entreprise lucrative au Nord, et qu'un climat chaud est contraire à sa santé.

Pour les conditions, s'adresser pendant le cours de la journée à la Salle de Bal. 31 mai—1 H. HANNINGTON.

DEMANDE—Un jeune homme, habitant depuis 9 ans la Nlle. Orléans, se propose comme professeur de français pour aller à la campagne. S'adresser à M. A. C. au bureau de l'Abeille.

EGAREE OU ENLEVEE—Une petite négresse âgée d'environ sept ans, répondant au nom de NARA, récemment arrivée dans cette ville. Dix piastres de récompense seront données à la personne qui la ramènera au bureau de M. Barrett, rue Carondelet, et 20 piastres de plus seront données pour la découverte de la personne qui l'aurait enlevée. 1er juin—3

LE consignataire de 200 paquets de papier par le brick Mississippi, est prié de s'adresser au no. 22, rue Bienville et enlever le dit papier en payant le fret. 1 juin

DISSOLUTION.—La société ci-devant existante entre les soussignés, sous le nom de D. & J. B. Walker, à la Mobile et Walker, Knight & co. à la Nouvelle-Orléans, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Les affaires seront réglées par l'un ou l'autre des associés, et le nom de la société ne sera employé que pour la liquidation seulement. D. WALKER, 31 mai J. B. WALKER.

$10 DE RECOMPENSE. CHIEN PERDU—Un gros chien [illegible] perdu à bord du navire Carolina, en montant la rivière, environ 5 milles au bas de la ville. Il avait un collier autour du cou, sur lequel le nom du bâtiment est marqué. La personne qui le ramènera à bord du navire ou à John A. Merritt, au No 53, rue du Camp, recevra la récompense ci-dessus. 31 mai

CHAMPAGNE—Reçu par le navire Helen [illegible], maintenant en déchargement, un lot de Vin de Champagne supérieur, de la marque de Lefore [illegible] d'Epernay, dont les soussignés sont les seuls agents aux Etats-Unis. LOREILHE & VALETON, Encoignure Royale et Dauphine.

P. S.—Les bouteilles sont garanties parfaites étant pleines dans les paniers. 31 mai

EN débarquement du navire L'Avenir de Bordeaux, et à vendre par les soussignés,
40 barils de vinaigre,
10 futailles eau-de-vie de cognac, 4me preuve,
18 demi-pièces champagne 2me preuve,
50 quarts de pièces champagne 1re preuve, ayant droit au Drawback. CARRIERE DARAN & Co. 31 mai 11 et 15, rue St. Louis

HUILE d'olive de Pussel, en débarquement et à vendre par les soussignés, 200 paniers huile d'olive de Pussel. CARRIERE DARAN & Co. 31 mai 11 et 15, rue St. Louis.

EN débarquement du navire Zampa de Nantes, et à vendre par les soussignés, 150 paniers guinolet d'Angers, véritable, 300 demi-paniers do do. CARRIERE DARAN & Co. 31 mai 11 et 15, rue St. Louis.

EN débarquement du navire Alabama, et à vendre par les soussignés, 50 boîtes fromage de Goshen. CARRIERE DARAN & Co. 31 mai 11 et 15, rue St. Louis.

RAISINS de récente importation de Malaga, à vendre par les soussignés, 600 caisses, demi-caisses et quart de caisses des marques M & MR. CARRIERE DARAN & Co. 31 mai 11 et 15, rue St. Louis.

THE, INDIGO, &c—50 caisses thé poudre à canon et impérial en canisters; 100 do en boîtes de 6 liv, 100 do. do, en boîtes de 13 livres; 3 balles indigo de Caracas, 50 sacs piment; 50 do café ste Java, à vendre par 31m R. T. LAWRENCE, 24 et 29 N. Levée.

HABILLEMENS D'ETE—55 caisses, contenant une grande variété d'habillemens d'été, pour le commerce de la ville et de la campagne, en débarquement des navires Bordeaux, Cherokee et Carolina, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 31 mai 134, Magasins.

MARCHANDISES pour le Marché Mexicain; indiennes en glaires de 7/8 et 9/8, indiennes de deuil glacées, ginghams et un superbe assortiment de drills en toile de couleur, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 31 mai 45, rue Bienville.

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente 150 boîtes vin supérieur du Rhin, Hocheimer Rudesheimer, &c.
30 boîtes liqueurs Usquebaugh;
20 boîtes absinthe supérieure;
35 do vieux Port et Sherry,
30 damejeannes Genièvre de Hollande;
1000 yardes pierres à pavé de Yorkshire,
300 yardes pierres pour banquettes;
30,000 ardoises;
20 dos. vin de Moselle.
13 mai W. F. VRIERS & Co, 30, Bienville.

LARD—40 barriques épaules en magasin et à vendre par SAM. BELL, 89, Magasins, 3 juin

POUDRE DE SODA—10 grosses en magasin et à vendre par J. B. PREVOST, 30 mai Marchand de drogues engr. à [illegible]

LIGNE DE PAQUEBOTS entre la Nlle Orléans et Apalachicola—La goëlette fine voilière ATLANTIC, capitaine Wheeler, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 4 juin J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le navire A. 1, CONSTITUTION, capitaine Houdlette, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD, 22, Bienville. 4 juin

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière BELLE, capitaine Brennen, ayant une partie de sa cargaison partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 4 juin GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

POUR MATAMOROS, (via la rivière)—La belle goëlette WATCHMAN, capt. Jn. Murray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira promptement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & co., 30 Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire A1. fin voilier JOHN DUNLAP, capt. Choate, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à 4ja LEVI H. GALE, 93 rue Commune.

LIGNE DE PAQUETS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE—Pour Baltimore—La barque paquebot A. 1. IRAD FERRY, capitaine J. J. Stevens ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

POUR NORFOLK et Richmond—La goëlette de première classe, HEROINE capitaine J. J. Frazier, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 3 juin 65, Commune.

POUR LA MOBILE—Mardi le 4 courant—La goëlette paquebot SWAN, capitaine Freeman, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au nouveau bassin ou à 3ja J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR VERA CRUZ—La goëlette américaine ECLIPSE capt. Desaché, fine voilière du port de 80 tonneaux, partira positivement le 10 juin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à F. COINCON & Co. 3 juin 44, rue Conti.

POUR GALVESTON—Premier bâtiment—La belle goëlette SUTTON, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Coffin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à J. H. ASHBRIDGE, 3 juin 65, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire OCTORA, capitaine Decan, à besoin de 150 balles de coton pour compléter sont chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la presse à coton d'Orléans ou à 3 juin J. H. ASHBRIDGE, 75 Commune.

POUR MARSEILLES—Le beau brick COMET, capt. Sullivan, partira ce soir à 6 heures. Il peut prendre quelques passagers de chambre et d'entrepont. S'adresser à bord ou à 3ja J. B. BAILEY, 14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL, passage seulement—Le navire A. 1. fin voilier LIVERPOOL, capt. Davenport, ayant toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à 1ja LEVI H. GALE, 93 Commune.

LIGNE DE LOMBARD & Co—Pour Boston, paquebot du 5 juin—Le navire paquebot CHEROKEE, capitaine B. Lewis, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, avec une chambre séparée pour les dames, s'adresser au capitaine à bord, au poteau no. 12, seconde municipalité ou à JOHN A MERRITT, 31 m 53 rue du Camp.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard & Co.—Le navire paquebot CAROLINA, capitaine S. Lemist, suivra le Cherokee et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à JOHN A. MERRITT, 31 m 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le brick A. 1. OSCEOLA, capitaine Toby, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 31 mai J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR BOSTON.—La barque A. 1 GEORGE BEDFORD, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD, 31 mai 22, rue Bienville.

POUR NEW-YORK—Mercredi prochain.—Le navire A. 1, GROTON, cap. Brown, ayant une partie de sa cargaison engagée partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la presse à coton, ou à 31 mai J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR NEW-YORK.—Paquebot du 8 juin.—Ligne entre la Nouvelle-Orléans et New-York—Le beau navire MONUMENT, capitaine Chase, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, près la Presse à Coton d'Orléans, ou à GEO BEDFORD, ou à 31 mai PETER LAIDLAW.

POUR NEW-PORT, R. I.—Le brick A 1, ALBANO, capitaine Stockpole, partira le 8 juin ou avant. Pour passage à Boston, New York ou un port ci-dessus, s'adresser au capitaine, à bord, ou à J. B. BAILEY, 31 mai 14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Devant partir jeudi prochain—Le navire A. 1, JOHN JAY, capitaine Lambert, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée et allant à bord partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le navire paquebot ARCHER, capt. Marston, est maintenant prêt à prendre du chargement et partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au dessous du marché aux légumes ou à JAMES D DENEGRE. 31 m

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier ELCY, capitaine Wall ayant une partie de sa cargaison engagée partira le 1er juin. Pour fret ou passage, s'adresser à 30 mai G BEDFORD, 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—La goëlette fine voilière CARRIBEAN, capt. Allen, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J. A. BARELLI & Co, 30 m 22, rue Bienville.

PASSAGE POUR BOSTON—Le beau navire LAGRANGE, capt. Marshall, a de beaux emménagemens pour 8 ou 10 passagers et partira le 5 juin. S'adresser à bord en face de la presse d'en haut ou à L H GALE, 30 m 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot AUDUBON, capitaine Sabate, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 30 mai R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier SYLVANUS JENKINS, capt. G. Barker, peut prendre 8 ou 10 passagers et partira positivement le 10 juin. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capt. à bord, en face du poteau No 4, troisième municipalité, ou à L. H. GALE, 30 m 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire A. 1, JOHN DUNLAP, capt. Choate, sera expédié sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à L. H GALE, 3jun 93, Commune.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquets entre New York et Louisiane. Le beau paquet régulier YAZOO, capitaine Trask, sera prêt à recevoir du fret demain et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à JAMES B. HULLEN, 74, Camp.

Le Yazoo a une superbe dunette bien aérée. 29 mai

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier MARS, capitaine Castle, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 29 m HOLMES & MILLS, Bank Place.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier EDMUND PERKINS, capitaine Ingersoll, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour la balance du fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à 29 m S. HEATH & Co, 95 Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le navire A 1, QUEEN ADELAIDE, capt Barstow, ayant une partie de sa cargaison engagée partira le 5 juin. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 27 mai 65, Commune.

POUR LA VERACRUZ. La goëlette WATER WITCH, capitaine [illegible], ayant une partie de sa cargaison engagée partira positivement samedi 1er Juin. pour le reste du fret et passage, s'adresser à 27 m A. CAPDEVIELLE & Co, 19, Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI 4 juin il sera vendu à 10 heures du matin à leur magasin Orleans, rue Toulouse no. 10. Une facture de dentelles, habits, ainsi qu'un assortiment général de marchandises sèches. 4jn

PAR GUINAULT & DELABOSUS. *Vente Forcée.* Faillite de George Héno.

IL sera vendu mardi 4 juin 1839, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district de l'état de la Louisiane, et à la requête de James P. Fréret, syndic des créanciers de George Héno.

UN LOT DE TERRE situé dans la commune de cette ville, faisant partie du lot No. 2 de l'ilet No. 16, mesurant 30 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur de 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, ayant également 30 pieds de face sur cette rue, borné par la propriété de feu M. Peralta, et de l'autre par la portion restante du lot No. 2, ensemble une maison briquetée entre poteaux de plusieurs appartements, cuisine en bois, et etc.

Conditions—1/3 comptant, $1,950, payables le 5 décembre 1839 et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque sur la propriété vendue. 4 mai—1m

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu lundi, le 3 courant, à 10 heures, au magasin no. 31, rue du Canal,

Divers lots de comestibles, savoir: chandelles, savon, tabac, beurre, raisins, confitures d'oranges, extrait de cerises, &c. 3 juin

PAR R. B. SYKES. Vente de meubles.

IL sera vendu mardi, le 4 courant, à 4 heures p. m. au no. 25, rue Apollo, entre Calliope et Clio. Un assortiment de meubles, consistant en: sideboards, armoires, bureaux, bois de lit, tapis, glaces, ustensiles de cuisine, &c. 3 juin

PAR J. A. BEARD.

MARDI matin le 4 courant, à 4 1/2 heures, dans la rue du Canal, près de la Levée, il sera vendu: 400 paniers anisette;

Aussi:—30 boîtes absinthe; 300 livres ficelle française; 11 rames papier à écrire, &c. vendus pour le compte des ci-devant acheteurs, faute qu'il n'ont point rempli les conditions de la vente. 3 juin

PAR J. A. BEARD.

POUR le compte de qui il appartiendra. Il sera vendu à l'encan mardi soir à 5 heures, P. M. au No. 24, rue Poydras:
27 boucauts racines de tabac,
1 do tabac, légèrement avarié;
Conditions, comptant. 1 juin.

VENTE A L'ENCAN.

IL sera vendu au plus haut enchérisseur, au quai de la ville de Paducah, Ky, le 8me jour de juin prochain, à 6 et 12 mois de crédit,

Le bateau à vapeur PENNSYLVANIAN, naufragé, avec ses bouilloires et sa machine à vapeur.

Le bateau naufragé se trouve au bout du quai et à la basse des eaux la plus grande partie du naufrage sera à sec. D'après plusieurs informations l'on croit que les bouilloires ne seront point endommagées. Les entrepreneurs de bateaux à vapeur feront bien de se trouver à la vente. 29 m—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 30 avril 1839, il sera vendu le mercredi, 26 juin 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, sous la direction de Mr. Joseph Reynes, syndic des créanciers de Jacques Girodeau, les propriétés suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers:

Une maison en bois située sur le Lac Pontchartrain, vis à vis l'Hôtel Washington, de Milneburg, avec toutes les dépendances de la dite maison, appartenant par moitié indivise et à portions égales à Mr. Jacques Merle et Mr. Jacques Girodeau; ainsi que tous les droits que lesdits propriétaires peuvent avoir sur l'emplacement, ou cette partie du lac sur lesquels cette maison et ces dépendances peuvent être situées, sans aucune garantie de la part des vendeurs, quant à leurs droits de propriétés sur l'emplacement, ou cette partie du lac, sur lesquels cette maison et ces dépendances peuvent être établies et érigées. Le sieur Jacques Merle consent à la vente de sa moitié indivise et portion égale.

Conditions comptant.

L'acte de vente sera passé par C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur 23m—6,23 et 30 mai, 6, 13, 20 et 26 juin.

EXTRAIT composé de Tomate de Miles, le célèbre substitut du calomel, peut être obtenu en gros et en détail chez les marchands de drogues suivans, savoir:

Messrs. Reiler & co; Sickles & co; J B Prévost, P Cuneche, Blackwell & Clark, Coze & McPherson, G N Morrison & co, H Bonnabel, et au détail chez presque tous les marchands de drogues de la ville. 9av—6m

DOMESTICS—160 balles toile à draps de 4/4, 10 do do de Russie; 30 do Duck; 7 caisses imprimées foncées; 8 do drills, en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE, 40, Poyd. 1er. juin

CLOUX ET PLOMB A CHASSE—150 barillets cloux; 1000 sacs plomb à chasse, en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE, 1er. juin 45, Poydras

DAMEJEANES—1000 damejeannes de 1 et 3 gallons, en débarquement du brick Grand Turk, à vendre par WOOD & SIMMONS, 1er juin 20, rue des Magasins.

HUILE—12 barriques huile pressée en hiver, 30 do et barils huile de spermaceti pressée en été, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 1er. juin 134, Magasins

SAINDOUX—100 barillets et 9 barils saindoux en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 1er. juin 63, Gravier.

CORDE—500 rouleaux corde du Missouri, en magasin, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 1er. juin 63, Gravier.

WHISKEY DE MONONGAHELA—23 barils whiskey de 5me. preuve, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

PLATS COTES—150 barriques en magasin et à vendre par G. DORSEY, 1 juin 44, Nlle. Levée.

SAINDOUX—400 barillets saindoux, à vendre par GEO. DORSEY, 1 juin 44, Nlle. Levée.

BEURRE de Goshen et de l'Ouest, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 1 juin 44, Nlle. Levée.

CIDRE DE VINAIGRE—30 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 1 juin 44, Nlle. Levée.

WHISKEY—150 barils en magasin et à vendre par GEO. DORSEY, 1 juin 44, Nlle. Levée.

SAINDOUX—2080 barillets, en magasin et à vendre par MAHARD & SIGERSON, 1 juin 38, Nlle. Levée.

PLATS COTES—300 boucauts, à vendre par MAHARD & SIGERSON, Nlle Levée.

ALLUMETTES à friction—200 grosses en caisses de 20 et 40 grosses chaque, à vendre par 1er juin EDW. SPRAGUE, 22, Douane

GINGHAMS à petits carreaux, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 1er mai 50, rue Bienville.

LISTADOS à petits carreaux, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 1er juin 50, rue Bienville.

BAS de coton et de fil et demi-bas en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 1er mai 50, rue Bienville.

TRAITES sur New-York, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 1er mai 63, rue Gravier.

BŒUF séché et langues fumées, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 1er juin 38, Nouvelle-Levée.

FARINE—1500 barils, en débarquement de chaland, à vendre par G. DORSEY, 30 m 44, Nlle. Levée.

HUILE—10 tierçons et 5 barils huile blanchie en hiver, à vendre par 30 m DAVIS & HOBART, 18, Douane.

HUILE—75 barils huile de tanneurs; 41 barriques huile pressée en été, à vendre par 30 m L. H. GALE, 93, Commune.

FARINE—500 barils farine superfine, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 30 m 36, Poydras

RUM—60 barils rum de N. E. en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 30 m 59, Tchoupitoulas.

BŒUF mess en demi barils, à vendre par GEO. DORSEY, 30 m 44, Nouvelle Levée.

BISCUITS—40 barils biscuits au beurre et à l'eau en magasin et à vendre par 30 m G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

SAINDOUX—500 barillets en débarquement de chalands, à vendre par G. DORSEY, 30 m 44, Nouvelle Levée.

PORC—500 barils porc mess; 400 do. prime, à vendre par 30 m SAML. BELL, 89, magasins.

CHAMPAGNE—50 paniers qualité supérieure, en magasin et à vendre par 30 mai SHALL & BROWN, 96, Magasins.

JACONAS français et ginghams pour le commerce de la ville, à vendre par KOHN DARON & Co. 30 mai 28, rue Bienville.

BŒUF prime—250 barils, à vendre par LAYET & AMELUNG, 30 mai 17, rue de la Commune.

BŒUF B—150 barils première qualité, à vendre par LAYET & AMELUNG, 30 mai 17, rue de la Commune.

WHISKEY—200 barils Whiskey, à vendre par 3 juin L. P. SASSINOT.

FEUILLETON.

VARIETES.

LA BOURSE.

(*Cet article fait suite aux feuilletons publiés dans l'Abeille les 24 et 31 mai, et les complète.*)

A la chûte des assignats et des mandats qui leur succédèrent, la crise financière cessant et les victoires de nos armées ayant ouvert quelques voies et donné quelque sécurité au commerce, l'agiotage tomba, et le Perron ne vit plus accourir la bande des spéculateurs. Mais le Palais-Royal, pour se consoler de cette perte, conserva bien d'autres industries qui de jour en jour devinrent plus florissantes.

Pendant les premières années de la restauration, on voyait encore errer au Perron le fantome du vieil agiotage. C'était un homme qui vendait la fortune. Il se promenait à pas lents dans la galerie, en criant d'une voix solennelle: —"Vingt mille francs pour vingt mille sous. Qui en veut? Enrichissez-vous, messieurs et mesdames; vingt mille francs pour vingt mille sous!" Cet homme ne vendait ni le Mississipi, ni les biens nationaux, mais tout simplement des lettres de change, tirées sur le trésor et signées par la Loterie.—Mauvaise maison qui ne payait qu'un billet sur dix mille.

Pour se dédommager du tort fait au Perron, le Palais-Royal eut des bureaux de loterie à ses quatre coins, et trois maisons de jeu qui enrichirent plusieurs banques. Mais un beau jour, la morale endormie se réveilla. On s'aperçut que la loterie et le jeu étaient deux plaies honteuses et toujours saignantes. D'honnêtes bourgeois se plaignirent de ce que leurs caissières écrémaient le pot au feu pour nourrir des ternes fraudeleux; le terne était un parasite gourmand, un convive vorace qui avait son couvert mis dans tous les ménages. D'un autre côté, il y avait des fils et même des pères de famille qui se ruinaient à la roulette, des clercs de notaire et des garçons de recette qui perdaient au jeu l'argent de leurs patrons. Il fallut faire cesser de tels scandales. On abolit la loterie et le jeu, mais on laissa subsister l'agiotage; [illegible] toutes les cupidités se sont tournées vers la [illegible] et quoi tous les coureurs de chances sont allés [illegible] grande porte qui restait ouverte. Alors le génie industriels a déployé toutes ses ressources [illegible] les nouvelles recrues qui arrivaient de toutes [illegible] On a imaginé certaines spéculations qui [illegible] avantageusement le rouge, la noire, le [illegible] la roulette; on a créé des affaires à la portée [illegible] les fortunes; on a renouvelé en détail le système de Law, on a tout à coup découvert en France [illegible] représenté par une foule de mines toujours inconnues: mines d'or, d'argent, d'asphalte, bitume et de diamant; on a remis sur le tapis [illegible] la rue Quincampoix, subdivisée en [illegible] de façon à recueillir la monnaie qu'a[illegible] Voilà le jeu nouveau; chacun peut [illegible] part, les hommes et les femmes, les vieillards et les jeunes gens, les riches et les pauvres, les notaires et leurs clercs, les banquiers et les garçons de recette. L'homme du Perron s'est transporté sur le boulevard de Gand et dans les galeries de la Bourse; il a donné son vieil habit à Chodruc-Duclos, et, revêtu d'un élégant costume, il crie encore aux amateurs. —"Vingt mille francs pour vingt sous! Qui en veut? Enrichissez-vous, messieurs et mesdames, voici les bons billets, prenez mes actions!" Nous n'avons rien à envier à nos pères; les lois du temps et du travail sont brisées; car le hasard de l'agiotage peut en quelques heures rendre millionnaire un pauvre diable assez hardi pour risquer le peu d'argent qu'il possède, ou assez habile pour jouer ce qu'il n'a pas.

Il est midi, la foule se presse au nouveau perron au perron de Tortoni. L'élégant café du boulevard Italien a succédé au café de Chartres, où se réunissaient les agioteurs de 1795. Tortoni est la succursale de la Bourse, le lieu de rendez-vous où, dès le matin, les faiseurs d'affaires se rassemblent pour préluder aux opérations de la journée. Tout autour de ce petit temple, fument de nombreuses chaudières:—C'est l'asphalte qui vient mettre ses échantillons sous les yeux des spéculateurs. Chaque bitume s'empare de quelques toises de terrain, et fait sa tartine sur ce boulevard dévolu aux expériences de la chimie industrielle. Les actions montent avec la fumée; le capital social se consolide avec le ciment bitumineux. En moins d'une heure, le coupon de cinq cents francs monte à cinq mille ou tombe à zéro. Les fortunes s'improvisent et s'anéantissent, comme il y a cent vingt ans dans la rue Quincampoix.

Un homme d'environ soixante-cinq ans, de haute taille, d'une physionomie distinguée, simplement vêtu et portant plusieurs décorations à sa boutonnière, vient d'entrer dans une des salles du café; un jeune agent de change s'empresse de venir à lui, tous deux prennent place devant une table, et le vieillard dit à l'homme d'affaires:

—Regious. Où en sommes-nous?

L'agent de change tire de sa poche un volumineux portefeuille, présente à son client plusieurs papiers, et après avoir rapidement écrit quelques notes, et additionné quelques groupes de chiffres, il répond:

—Voici votre situation. Vérifiez.

—Tout cela est en bon ordre et d'une parfaite exactitude, reprend le vieillard après un court examen. J'ai été grandement maltraité, mais c'est ma faute. Un homme de mon rang ne peut guère s'entendre aux affaires.... Nous disons donc que je dois une différence de quarante-huit mille francs. Prenez ce bon sur la Banque et ces billets. Est-ce là tout ce que vous avez à réclamer? Vos honoraires sont-ils compris dans cette somme?

—Oui, monsieur le comte.

—En ce cas, donnez-moi votre quittance.

—La voilà.

—Fort bien. Adieu, monsieur.

—Monsieur le comte ne fait pas de nouveaux ordres?

—Non. Assez d'agiotage comme cela.

—Cependant, j'aurais à vous proposer quelque chose de bien avantageux; une affaire qui a été lancée hier, et qui doit rapporter d'énormes bénéfices. Les actions sont déjà en hausse, mais je vous en procurerai au pair.

—Merci, monsieur; je vous répète que je ne veux plus spéculer. J'ai juré de ne plus remettre le pied dans cette maudite galère que l'on appelle la Bourse. Gardez vos actions; je tiendrai parole.

Cela dit d'un ton sec et superbe, le comte de Brancheville (car c'était lui) remonta dans son cabriolet et prit le chemin du faubourg Saint-Germain.

Quarante-trois années s'étaient écoulées depuis le jour où nous avons vu le comte Armand de Brancheville figurer au bal des Victimes. Le comte, on le sait, eut à subir l'étrange mortification de se voir supplanté auprès de Mlle. d'Iverny, par un rival qui n'était pas même gentilhomme. Il se serait volontiers vengé de cette injure si ses principes aristocratiques lui eussent permis de croiser le fer avec un roturier.

Pour se distraire de ses peines de cœur et des humiliations éprouvées par son amour-propre, le ci-devant comte de Brancheville se lança dans la politique occulte; faute de mieux, et voulant utiliser son mérite et ses talens au profit de l'avenir, il s'affilia aux mécontens et il entra dans la carrière épineuse des conspirations. Il conspira contre le directoire, il conspira contre le consulat, et en définitive, il fut assez heureux pour sauver sa tête du jeu. Dénoncé, poursuivi, jugé et condamné par contumace, il se réfugia en Angleterre où il reprit le rasoir et le fer à papillottes. Plus tard, sa famille rentrée en France, lui envoya de l'argent, et il fit un voyage d'agrément aux Etats-Unis. En 1814, le comte de Brancheville revint à Paris avec les Bourbons; les services qu'il avait rendus, son titre, sa qualité d'émigré et d'ex-conspirateur lui donnèrent droit à toutes sortes de faveurs; il en fut comblé: places, dignités, pensions, dotations, tout lui fut prodigué. Devenu haut et puissant seigneur, il s'allia à une famille d'une noblesse historique, et sa femme mourut en donnant le jour à une fille. Malgré son âge, le comte songeait à se remarier pour perpétuer l'illustre nom des Brancheville, lorsque la révolution de juillet vint fort mal à propos le surprendre au milieu de ses projets, et la faire tomber des régions où l'avait élevé la faveur. Privé de ses emplois et de ses pensions, le comte, après [illegible] persévérance, pensait que l'industrie pourrait lui rendre, sinon les dignités, du moins les richesses qu'il avait perdues.—La fortune, dit-il, m'a joué un mauvais tour en courant jadis à mon rival; elle me doit une compensation. Et il dérogea jusqu'à l'agiotage. Mais la fortune croyait sans doute avoir assez fait pour la race des Labranche; la Bourse acheva la ruine du comte. Heureusement pour lui, un de ses parens lui laissa en héritage une pension viagère assez considérable. Alors le comte, tranquille sur son avenir, renonça aux spéculations, [illegible]

Le jour même où M. de Brancheville rompait tout pacte avec l'agiotage, un jeune homme, nommé Edouard Vernon, traversait le passage des Panoramas, se dirigeant vers la place de la Bourse avec un de ses amis, nommé Raimbaut, un des plus intrépides spéculateurs de la coulisse.

—Oui, disait Edouard, je ferai comme mon père: il aimait une jeune fille noble qu'on lui refusait parce qu'il n'était pas gentilhomme; alors mon père spécula, il fut heureux, il s'enrichit, et le baron d'Iverny lui accorda la main de sa fille.

—La fortune, reprit Raimbaut, a toujours été la première des noblesses; c'est la seule aujourd'hui. Regarde autour de toi. A la ville, à la cour, à qui appartient le premier rang?—Aux riches. Si tu amasses une pile d'écus plus haute que l'arbre généalogique de ce comte de Brancheville, tu seras au-dessus de lui, toi sur ton or, lui sur son arbre.

—Et précisément le comte de Brancheville était autrefois le rival de mon père auprès de Mlle. d'Iverny. Aussi, tu sais si je tiens caché mon amour pour Laure; je ne me déclarerai que mon portefeuille à la main.

—Un portefeuille bien garni! voilà pour trancher toutes les difficultés, maintenant surtout que les billets de banque sont en hausse et les parchemins en baisse. Mais dis-moi, de cette fortune faite par ton père, que t'en reste-t-il?

—Peu de chose. Mon père a éprouvé des malheurs; deux maisons de banque, auxquelles il avait confié des fonds considérables, ont fait faillite; il a voulu réparer ses pertes, et il a fait de fausses spéculations sur les terrains. Bref, il ne nous a laissé que deux cent mille francs à partager entre mon frère et moi. Mon frère est parti, il y a cinq ans, pour les colonies.—"Je veux, disait-il, imiter l'exemple de notre bisaïeul, qui était parvenu à faire une grande fortune à la Martinique: et, plus heureux que lui, je sauverai mes biens du naufrage." En effet, Charles a prospéré, et bientôt, je l'espère, il reviendra aussi riche qu'il souhaitait de l'être.

—Le moyen qu'il a employé ne te convient pas, parce que tu es pressé; je comprends cela. La Bourse! voilà notre Amérique, où l'on arrive en une course de cabriolet; voilà notre Pactole, voilà le temple où Plutus est favorable aux vœux impatiens.

—Sur quoi faut-il spéculer?

—Sur ce que tu voudras. Achète aujourd'hui ce qui haussera demain, et vends ce qui baissera. Voilà tout le secret: ce n'est pas difficile.

—Mais au contraire; il est très difficile de deviner ce qui arrivera demain.

—Bah!... trouves-tu donc malaisé de prévoir une hausse que tu peux faire toi-même?

—Et comment fait-on la hausse?

—Voici. Supposons que je lance un prospectus, annonçant que l'on a découvert une mine d'or dans les environs de Nanterre. Le terrain est à moi; j'obtiens un privilège, et je fonde une société pour exploiter ma mine. Capital social un million, en mille actions de mille francs. Tu es mon associé; un associé mystérieux, bien entendu; tu veux placer avantageusement tes actions.... Rien de plus naturel. Alors que fais-tu? Tu achètes toutes ces actions, c'est-à-dire que nous les gardons en portefeuille; puis tu charges ton agent de change d'en acheter une vingtaine. L'agent de change demande des actions de la mine d'or. Il n'en trouve pas davantage. D'autres compères font le même jeu; les actions introuvables prennent faveur; on en veut à tout prix; tu t'en vends dix à dix mille francs pièce, et voilà ces actions cotées dix mille francs. Pour profiter de la veine, nous hâtons de les placer toutes à ce prix, et l'affaire est faite. Si nous n'avons pas de mine d'or, nous achetons la première chose venue, un mastic, un procédé chimique ou industriel, et nous spéculons à l'aide du système que je viens de t'indiquer. Comprends-tu?

—Je comprends qu'un pareil trafic ne me convient pas.

—Tu as des préjugés! En ce cas, mon cher, va-t-en bien vite d'ici. Voilà l'omnibus qui passe; c'est la voiture des gens à préjugés; elle te transportera loin de notre monde profane.

—Non, je veux spéculer; mais sans ruse, sans coup monté, tout simplement, et selon que je jugerai les affaires bonnes ou mauvaises.

—J'entends! Tu veux agioter comme le commun des martyrs!

—Oui.

—Comme le troupeau des actionnaires que tondent si lestement nos grands industriels? Alors, mon pauvre ami, je te plains, toi, tes cent mille francs et ton amour! Cependant je ne t'abandonne pas, et dans le cas que tu prétends suivre, je puis te donner encore quelques bons conseils.

Raimbaut avait raison; les scrupules d'Edouard ne lui promettaient pas de bonnes chances; mais la fortune protégeait le fils comme elle avait protégé le père. Les Vernon devaient avoir aux deux bouts de la rue Vivienne leur revanche de la rue Quincampoix. Edouard acheta et vendit si heureusement, qu'en fort peu de temps il avait quadruplé son capital. Quand il se crut assez riche pour épouser Mlle de Brancheville, il se déclara, et de l'aveu de Laure, il se présenta chez le comte et lui demanda la main de sa fille.

Ce fut une grande joie pour le comte de Brancheville. Il pouvait donc enfin se venger sur le fils de celui qui lui avait fait subir le père!

—Je ne suis pas un baron d'Iverny, répondit-il à Edouard, et je ne vends pas ma fille pour un peu d'or. Pensez-vous donc, monsieur, que la révolution qui nous gouverne ait assez bien nivelé les conditions pour vous placer de pair avec ma maison, et vous donne le droit, à vous, Vernon, de demander en mariage une Brancheville? Plaisante idée, qui pourrait m'offenser si je n'aimais mieux la trouver divertissante. Allez, monsieur, vous vous êtes trompé de porte! Allez porter votre hommage chez quelque courtier marron; ici, on n'estime qu'avec des titres de noblesse bien en règle. Malgré le malheur des temps, je ne serai pas embarrassé de trouver pour ma fille un parti digne d'elle et de moi.

Edouard avait spéculé en désespéré; [illegible] homme qui s'est dit: Tout ou rien! la fortune ou un coup de pistolet! car pour lui la fortune était le bonheur. [illegible] ses illusions, il se trouva seul [illegible] qu'si les chances du jeu lui eussent été contraires, et peut-être aurait-il suivi les funestes conseils de son désespoir, si son frère, Charles Vernon, n'était revenu de la Martinique. Après avoir entendu le récit des peines d'Edouard, Charles s'écria:

—Ah! le comte de Brancheville te refuse sa fille parce qu'il est noble et que tu ne l'es pas!... Eh bien mon ami! je te promets de te marier avec Mlle Brancheville; non pas parce que je t'apporte cent mille écus que j'ai gagnés pour toi et que tu peux ajouter à ta fortune, mais parce que j'ai recueilli à la Martinique certains papiers qui ont appartenu à notre bisaïeul, et qui pourront te servir; viens les examiner avec moi; demain matin tu iras trouver le comte et je suis sûr que tu le trouveras plus accommodant.

Le lendemain matin, Edouard se rendit chez M. de Brancheville et lui demanda un entretien particulier pour une communication de la plus haute importance.

—Ecoutez-moi avec patience, dit Edouard au comte, ce que j'ai à vous dire vous intéresse et mérite toute votre attention.

—Parlez, monsieur, je vous écoute.

—En 1720, il y avait à Paris un comte de Vernon qui fut ruiné par le système de Law.

—Un comte de Vernon? reprit M. de Brancheville d'un air dédaigneux, voudriez-vous par hasard établir une parenté entre vous et ce prétendu comte, et avez-vous choisi ce moyen pour venir une seconde fois me demander la main de ma fille?

—Ne m'interrompez pas de grace, monsieur le comte; je m'expliquerai plus tard sur ce qu'il peut y avoir de commun entre moi et ce *prétendu* comte de Vernon. Mais sachez d'abord que je ne dirai rien ici que je ne puisse prouver à l'instant, et d'une manière victorieuse....Je continue: Le comte de Vernon, ruiné par le système de Law, avait un domestique nommé Jean Piton, dit Labranche, qui spécula en même temps que son maître, mais plus heureusement, car là où le maître perdit sa fortune, le valet gagna deux millions.

—Deux millions!... voilà un drôle qui était d'un bonheur insolent!

—Le comte devenu pauvre partit pour la Martinique; le valet enrichi se retira en province. M. de Vernon cacha son rang et résolut de ne reprendre ses titres que lorsque la fortune l'aurait remis en état de les porter dignement. Il ne put réaliser son projet, [illegible] il mourut sans révéler à ses enfants le secret d'une noblesse dont les titres étaient restés [illegible] celui-ci garda vis-à-vis de ses enfants un secret que la révolution aurait pu rendre dangereux.

—C'était de la prudence!

—Oui, monsieur le comte, de la prudence. Quant à Labranche, ce valet dont je vous ai parlé tout à l'heure, il prodigua largement de sa fortune, il se [illegible] par même des châteaux, des parchemins et des titres.

—Après!

—Il mourut sous le comte de Vernon, sans révéler à ses enfants le secret de leur origine; de sorte qu'aujourd'hui une noble famille ignore qu'elle descend d'un laquais.

—Fort bien, monsieur; mais que m'importent ces détails?

—Vous allez le savoir. Voici les titres du comte de Vernon; vous devez vous y reconnaître, voyez s'ils sont en règle.

—Oui, ces titres; c'est là une vraie noblesse et une belle généalogie.

—Ce comte de Vernon était mon bisaïeul.

—Allons donc!

—Voici mes preuves, daignez les examiner.

—En effet!....

—Maintenant voulez-vous savoir quel nom prit l'ancien valet du comte de Vernon? Il se fit appeler le comte de Brancheville.

—Le comte de Brancheville! Quelle infâme calomnie!...

—Vous faut-il encore des preuves? des preuves écrites et irrécusables! En voici. Elles émanent de la correspondance de mon bisaïeul avec un célèbre écrivain du siècle dernier: Marivaux. Lisez. Ces lettres sont bien spirituelles et fort plaisantes; elles obtiendraient sans doute un grand succès si on les publiait. Il serait du reste très facile d'établir parfaitement leur authenticité, en les comparant aux autographes de Marivaux qui existent dans les bibliothèques. M. de Marivaux eut l'idée de faire un roman avec cette histoire, avait en outre recueillis des notes [illegible] qu'il vous serait impossible de réfuter. Vous pouvez en juger par vous-même.

Le comte examina les papiers que lui présentait Edouard, et demeura confondu.

—Et que prétendez-vous faire de ces écrits? demanda-t-il au jeune homme d'une voix éteinte par la honte et l'inquiétude.

—Si je les publiais, quelle figure feriez-vous dans le faubourg Saint-Germain?.... Certes, ce serait pour vos amis un amusant scandale et une grande joie pour vos ennemis. De quel front oseriez-vous porter encore votre titre de comte? Et si un jour vos espérances politiques se réalisaient, pensez-vous que vous pourriez retourner à la cour?

—Mais croyez-vous, monsieur, que je laisserai votre pamphlet sans réponse?

—S'il reste quelque chose de la calomnie, il reste tout de la vérité.

—La vérité!.... Mais voudriez-vous bien, monsieur, m'expliquer le but de votre démarche et de votre communication si officieuse?

—Officieuse et officielle.... J'arrive au fait. Je vous ai demandé il y a huit jours, la main de votre fille, et je viens vous demander aujourd'hui votre réponse.

—Ma réponse?

—Oui, monsieur. Le comte Edouard de Vernon a l'honneur de demander au comte de Brancheville la main de sa fille.

—Quoi, monsieur, malgré ces documens....

—Je dois vous avertir que depuis notre dernière entrevue ma fortune est à peu près doublée par le retour de mon frère, qui, à la Martinique, est rentré dans quelques vieilles créances de notre famille. Vous savez d'ailleurs quels sont à mon égard les sentiments de mademoiselle Laure.

—Mais ces papiers, monsieur, ces papiers, vous consentirez à les détruire.

—Je ne garderai que mes titres; ce qui vous concerne sera brûlé.

—Monsieur le comte de Vernon, je vous accorde ma fille!

—Je vous remercie, et je n'ai pas besoin de vous dire que ma fortune est à votre disposition. Je sais que vous avez envie de racheter le château de vos pères....

—Ainsi, c'est une chose convenue; vous brûlerez ces papiers aussitôt que j'aurai signé le contrat.

—Je les brûlerai tout de suite. Qu'est-il besoin de signature entre nous? Ne sais-je pas ce que vaut la parole d'un comte de Brancheville!

Edouard jeta les papiers au feu, et le comte s'écria en lui serrant les mains avec effusion:

—C'est bien, mon gendre, c'est bien! je vois que vous êtes un véritable gentilhomme! C. F.

LA BONNE SOEUR.—Un jeune enfant de 14 ans, le nommé Wynsberghe, comparait devant la 6e chambre, sous la prévention de vagabondage. Il a été arrêté sur la voie publique dans l'échoppe d'un marché, où il avait élu domicile depuis quatre jours. Aux agens de police qui l'ont arrêté, il a répondu qu'il était marchand d'oranges, et que pour dormir dans la rue il ne croyait offenser personne. Wynsberghe a compris que ce ton superbe ne lui servirait à rien devant la justice; aussi s'est-il arrangé la plus piteuse figure possible et pour tâcher d'attendrir ses juges. Derrière lui une pauvre fille qui pleure de grand cœur toutes les larmes de ses yeux; c'est la sœur aînée du prévenu, qui, interrogée dans l'instruction, a refusé de le réclamer.

M. le président.—Vous avez refusé de réclamer votre frère?

Marie Wynsberghe.—Ah! monsieur, je ne le puis pas, il est trop mauvais sujet.

M. le président.—Est-ce que vous n'avez pas votre père?

Marie.—Non, monsieur, j'ai perdu mon père et ma mère du choléra à l'âge de 18 ans, et je suis restée avec mes six frères et sœurs. Tout cela va bien, travaille et grandit dans le bien (en sanglottant); mais celui-là, c'est notre croix à tous.

M. le président.—Vous êtes restée seule pour élever toute cette famille.

Marie.—Ah! oui, monsieur, avec du courage et la grâce de Dieu, j'en suis venue à bout. Dam! on se lève de bonne heure et on se couche tard.

M. le président.—Votre conduite est louable, et le tribunal vous en félicite.

Marie.—Voilà messieurs, les attestations des voisins de la maison que j'habite rue Montmartre, no. 133.

M. le président.—Vous ne pouvez donc rien faire du prévenu?

Marie.—Non, monsieur, et je je vous prie de venir au secours de toute ma petite famille en faisant quelque chose pour corriger celui-là, c'est bien un dur crève-cœur pour moi.

M. le président.—Il ne faut pas que celui-là gâte les autres. Nous allons l'envoyer en correction pour quelque temps.

Le tribunal acquitte Wynsberghe, et ordonne qu'il restera trois ans dans une maison de correction.

Marie, fondant en larmes—Trois ans! c'est trop, monsieur.... Trois ans sans le voir! C'est le plus petit des sept.

M. le président.—S'il se conduit bien, vous pourrez le reprendre et abréger le temps de sa correction.

Marie.—Dieu soit loué, alors! Pourrai-je aller le voir et lui porter quelque chose!

M. le Président.—Certainement.

Marie.—C'est qu'il faut qu'il ait sa part comme les autres. Conduis-toi bien, Louis, et quand tu seras devenu sage, nous irons tous te reprendre.

RECRÉATIONS ARISTOCRATIQUE

Il y a peu de jours, un célèbre dandy de Londres M. Williams-Jones Burdett, neveu de sir Francis Burdett, député de Westminster, comparaissait à son tour devant le bureau de police de Marlborough-Street, sous la prévention d'ivrognerie. Qu'un enfant de bonne famille soit ramassé ivre mort au coin d'une borne par un agent de police, ou arrêté dans quelque mauvais lieu avec des filles de joie, cela est trop commun et de trop bon ton pour que la presse ose en parler et le blâmer; nous n'aurions donc pas appris à nos lecteurs que le neveu du représentant de Westminster avait été condamné comme ivrogne à 5 shillings d'amende, si les débats de ce petit procès ne contenaient pas des révélations importantes sur les récréations de l'aristocratie anglaise.

La veille au soir, M. Williams-Jones Burdett et plusieurs de ses amis avaient donné à un domestique des cochers de cabriolet de la place de Haymarket, pauvre diable très disgrâcié de la nature, et sous le rapport physique et sous le rapport moral, une énorme bouteille de gin, lui promettant cinq shillings de récompense s'il consentait à l'avaler d'un seul trait. Il s'agissait d'un pari où des sommes considérables se trouvaient engagées. Le malheureux, séduit par l'appât du gain, et ne connaissant pas le danger auquel il s'exposait, avala en effet le contenu de la bouteille; mais quelques minutes après il tomba mort.

En vain les policemen qui le relevèrent s'empressèrent-ils de le secourir, en vain un chirurgien du voisinage retira de l'estomac de cet infortuné, à l'aide de la pompe nouvellement inventée, une partie du liquide qu'il venait d'avaler, il était mort d'une attaque d'apoplexie.

Une enquête a eu lieu, et le jury a rendu son verdict en ces termes: "Le défunt a succombé à une attaque d'apoplexie déterminée par la trop grande quantité de gin qu'avaient eu le tort très grave de lui faire boire moyennant 5 shillings, M. Burdett et ses amis."